

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES EN GUINEE DU 27 FEVRIER 2019

I- INTRODUCTION

Le Mercredi 27 Février 2019 à 10 heures 30 mn, une réunion du Comité de Pilotage s'est tenue dans la salle de Conférence du Ministère des Mines et de la Géologie sous la Présidence de **Monsieur Kadiata Mory CAMARA**, Membre dudit Comité.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- 1- Adoption du procès-verbal de la réunion un comité de pilotage du 13 février 2019 ;
- 2 - Examen et adoption du PTBA 2019 et du PTTB 2019, 2020 et 2021 ;
- 3 - Divers.

II- DEROULEMENT

Mr DIABY Mamadou : Bonjour à vous tous, nous allons commencer notre réunion et je passe la parole au Président de séance.

Kadiata Mory CAMARA :

Fait la lecture du l'ordre du jour de la réunion.

Ordre du jour approuvé

Mr Mamadou DIABY : Lecture du résumé du PV du 13 Février 2019
« **Procès – Verbal approuvé** ».

Point 2 : Examen et adoption du PTBA 2019.

El hadj Mamadou Diouldé DIALLO : Président de la Commission Audit et Statistique introduit le sujet et passe la parole au rapporteur.

Mr El Hadj Sékou Amadou DRAME : a présenté le PTBA 2019.

Le montant du PTBA 2018 est de 1 135 286,00 USD se décompose comme suit :

Montant identifié = 641 544,00 USD ;

Montant à rechercher = 493 742,00 USD (non obtenu).

2.1 Situation financière :

Au cours de l'exercice 2018, l'ITIE a encaissé au total 691 968,05 USD (GNF 6 227 712 430) tous bailleurs de fonds confondus et exécutées à hauteur de 93,15 % (644 597,44 USD, soit l'équivalent de GNF 5 824 908 421).

Les activités programmées, mais non réalisées au cours de l'année 2018 ont été reportées dans le PTBA 2019 pour un montant de 490 688,56 USD. Il y a eu des acquis et des défis au cours de l'exercice 2018.

Présentation du PTBA 2019 :

Le point 1.5 de l'Exigence N°1 de la Norme ITIE 2016, mentionne que le Groupe multipartite est tenu de convenir et de tenir à jour un plan de travail, entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de validation fixées par le Conseil d'Administration de l'ITIE INTERNATIONALE. Ce plan de travail doit fixer la définition des objectifs de mise en œuvre du processus liés aux Principes de l'ITIE et refléter les priorités nationales du secteur des industries extractives.

A la lumière de ce qui précède, le Groupe Multipartite de l'ITIE-GUINEE se fixe pour :

1 Objectif global : Maintenir la Conformité par la poursuite et le renforcement de la mise en œuvre effective du processus ITIE conformément à la chaîne des valeurs, au bénéfice de toutes les populations guinéennes.

Objectifs Spécifiques : Les objectifs spécifiques du plan de travail sont les suivants :

- Veiller au respect du cadre légal et réglementaire de la gestion dans l'octroi des permis, licences et contrats miniers ainsi que le suivi de la production et de la propriété réelle ;
- Réaliser la collecte et la réconciliation des paiements effectués par les entreprises minières et des revenus perçus par les administrations et ce,

- S'assurer que les utilisations des revenus provenant de l'extraction minière sont débattus et effectivement affectés selon les règles de la démocratie et de la transparence ;
- Promouvoir une meilleure appropriation de la Norme ITIE par l'Administration Publique, les Sociétés Minières, les Communautés et la Société Civile.

La voie pour l'atteinte de ces objectifs s'articule autour de neuf (9) axes stratégiques qui sont :

1- Améliorer le cadre légal et réglementaire de la gestion dans l'octroi des permis, licences et contrats ;

2- Suivre la production :

a) Produire et publier les Rapports ITIE 2017 et 2018 portant sur la collecte et la réconciliation des flux des paiements et des revenus, selon la Norme ITIE (collecte des taxes et redevances) ;

b) Mettre en œuvre la politique des données ouvertes ;

- Suivre la distribution des revenus ;

- Suivre la gestion des dépenses et la mise en œuvre de la politique de développement durable en tenant compte de la contribution sociale et économique ;

- Maintenir le statut de pays conforme ;

Poursuivre et renforcer la mise en œuvre de la stratégie de communication et de dissémination des Rapports ITIE 2016 et 2017 ;

- Renforcer les capacités des parties prenantes sur le processus ITIE ;

Pérenniser, coordonner et améliorer la performance du Secrétariat Exécutif et du Comité de Pilotage.

Ces axes sont identifiés et déclinés en 108 activités avec un budget qui se chiffre à **1. 277. 500 USD** qui se présente comme suit :

Financement identifié : 364 199,28 USD, soit 28,51 % par l'Etat Guinéen à travers la Loi de Finances 2019 (GNF 2 712 990 000), financement acquis par la Société Civile (PCQVP) auprès de OSIWA et la Fondation HEVLETT (équivalent de 18 000 USD) et le report du solde de trésorerie au 1er Janvier 2019 (équivalent de 44 756,28 USD) ;

Financement à rechercher pour un montant total de **913 300,72 USD, soit 71,49 %.**

Fonds de Promotion et de Développement Miniers ; iii) Concours financiers extérieurs des Institutions Internationales et des Organismes Etrangers de Coopération ; iv) Contribution des Sociétés Minières ; v) Contribution du Secteur Privé et des ONG associées à l'Initiative ; vi) Dons et Legs ».

En application des principes de l'ITIE INTERNATIONALE : « les obligations pour les Etats à démontrer le degré de leur adhésion au processus de l'ITIE consistent à faire figurer dans leurs budgets nationaux, les financements nécessaires à soutenir les plans d'actions qui alimentent les activités à travers le Comité de Pilotage et les Commissions Opérationnelles ».

Conformément à la Norme ITIE 2016 en son Article 12 des Principes : « Lorsqu'il s'agit de trouver des solutions, nous considérons que toutes les parties prenantes - gouvernement et leurs entités, les entreprises extractives, les sociétés de services, les organisations multilatérales, les organisations financières, les investisseurs et les organisations non-gouvernementales - ont des contributions importantes et pertinentes à apporter ».

Le Plan de Travail et Budget Annuel 2019 se présente comme suit :

1. Prévision (PTBA 2019) = 1 277 500,00 USD
2. Financements identifiés :
 - Report solde de trésorerie (PGT) au 01/01/2019 = 44 756,28 USD
 - BND (Loi de Finances 2019 : GNF 2 712 990 000) = 301 443,00 USD
 - PCQVP (OSIWA et Fondation HEVLETT) = 18 000,00 USDTotal de financements identifiés = 364 199,28 USD
3. Gap (financement à rechercher) = 913 300,72 USD

Au titre du projet de la Loi de Finances 2019, pour un besoin de financement de GNF 7 815 007 000, un crédit budgétaire de GNF 2 712 990 000 a été voté en faveur de l'ITIE-GUINEE soit 34,72 %. Ce qui dégage un écart de GNF 5 102 017 000, soit 65,28 %.

Conclusion du PTBA 2019:

Pour réussir la deuxième Validation de la République de Guinée qui a commencé le 1er Juillet 2018, l'ITIE-GUINEE sollicite auprès des Membres du Gouvernement en général, et particulièrement, auprès de Monsieur le

Développement Economique et de celle en charge de la Coopération Internationale et de l'Intégration leur forte implication, afin de mettre à la disposition de l'ITIE-GUINEE le complément de son budget pour l'exercice 2019 soit l'équivalent de 913 300,72 USD.

Pour stabiliser le financement de l'ITIE-GUINE, et lui permettre de réaliser les activités prévues dans son PTBA, Monsieur le Ministre des Mines et de la Géologie a mis en place par Décision N°0009/MMG/CAB du 22 Novembre 2018 une Commission de Réflexion pour le financement pérenne de l'ITIE-GUINEE ;

Monsieur le Premier Ministre, par lettre N°1452/CABP/MDC/AKS du 04 Décembre 2018 relative, d'une part, à la contribution des sociétés minières et, d'autre part, à l'adoption d'une Loi sur le financement de l'ITIE-GUINEE, par prélèvement de 0,45 % des recettes fiscales nettes du secteur extractif estime qu'un tel prélèvement pourrait apporter une solution pérenne au fonctionnement et à l'opérationnalisation de toutes les composantes du processus.

Réactions des participants :

Mr Sékou Mohamed SYLLA :

Je suis un peu confus quand je vois le montant identifié. Est-ce qu'il est acquis ?

Sinon, je voudrais que nous voyons quel terme il faut consacrer à cela.

Mr Mamadou DIABY :

Le montant est connu et identifié, on sait que c'est dans le budget national. Cependant depuis trois mois on a pas un franc encore. C'est ce que je voulais préciser.

Mr Oumar Kana DIALLO :

D'après ce que j'ai suivi ici, s'il y a un point qui m'a un peu satisfait, c'est par rapport à la pérennisation du financement de l'ITIE. Sur ce point, on a dit que le premier ministre a pris un arrêté pour dire que désormais l'ITIE sera financé je crois à la hauteur de 0,45% sur les revenus directs extractifs.

Si cela devient une réalité, je crois que c'est une bonne chose, ça permettra à l'ITIE-Guinée d'évoluer.

Mr Abdoulaye SOUMAH :

A ce niveau il y a lieu de préciser que ce n'est pas une décision du Premier Ministre. C'est une proposition qui lui a été faite par correspondance par

le comité de pilotage. Il a donc déclaré qu'il est possible de financer l'ITIE par ce biais. Ce n'est pas encore une décision.

El Hadj Sékou Amadou DRAME :

A présenté la lettre formelle que le premier ministre a adressé, aux Sociétés Minières à travers sa Directrice de Cabinet, depuis 16 Août 2018, demandant à ce que celles-ci contribuent au gap de l'ITIE pour un montant de 4 milliards 343 millions 678 milles GNF. Malheureusement, aucune société ne s'est manifestée.

Mr Moussa Ibn CONTE :

Il y a un manque manifeste de la volonté politique de financer l'ITIE dans notre pays. Si on regarde ce qui se passe, rien que l'ANAIM pourrait financer l'ITIE. Annuellement, la CBG verse plus de 6 millions de dollars à cette agence. S'il y avait une volonté politique, on aurait dû demander aux sociétés minières de contribuer au financement de l'ITIE même à hauteur d'un million de dollars. Je crois que le document de plaidoyer qui est en cours d'élaboration, ira dans ce sens-là, il s'agira de demander la contribution du secteur privé et des sociétés minières en attendant que les pouvoirs publics de notre pays ne soient prêts à financer l'ITIE.

Mr Mohamed Aly THIAM :

Puisqu'il s'agit du financement de l'ITIE, est-ce que nous ne sommes pas un peu timide en tant que comité de pilotage ? Parce que nous devrions être très agressif vis à vis du premier ministre et de chacun des ministres. Je suis d'accord avec Iboun quand il dit qu'il y a un manque volonté politique, mais il y a aussi manque de proactivité de notre part. Nous, comité de pilotage, nous connaissons les atouts que nous avons, mais nous ne les exploitons pas. Ce sont des atouts institutionnels qu'il faut mettre en œuvre.

Dr Alpha Abdoulaye DIALLO :

Nous avons demandé à ce que le secrétariat exécutif soit encore plus proactif en prépara le PTBA à partir du mois d'août pour l'année suivante, et que plus tard au mois de septembre, que le secrétariat soit à l'affût des partenaires pour leur présenter le projet de PTBA pour que chaque PTF puisse s'inscrire sur un axe proposé.

Mr Mohamed Aly THIAM :

Il me semble que le comité de pilotage a bien le droit de s'adresser à l'organe de supervision pour lui dire : voici ce que le comité de pilotage a accompli jusqu'à maintenant, ainsi se présentent les difficultés auxquelles le comité fait face, voilà les propositions de solutions du comité.

Me Amadou DIALLO : a posé deux (2) questions

1)- Dans ce rapport vous parlez de la mise en place d'une commission de réflexion sur le financement pérenne de l'ITIE. Est-ce que cette commission a proposé quelque chose ?

2)- Vous parlez d'une lettre du premier ministre, à quoi a-t-elle servi ?
Il pense que certaines préoccupations de l'ITIE pourraient être pris en compte dans le Code Minier.

Mr Mohamed Ali THIAM : Sur une modification du code minier annoncée dans les débats, j'ai une autre réflexion.

Ne nous lançons pas dans une quelconque modification du code minier. Faisons une loi spéciale de financement de l'ITIE. Le travail serait plus facile et axé sur une chose donnée, que de rentrer dans la modification du code minier. Sinon, d'autres esprits vont se greffer au financement de l'ITIE et vont commencer à critiquer telle ou telle disposition du code minier et nous allons nous retrouver dans un imbroglio législatif qui va freiner notre travail. C'est ce que je propose.

Mr Sékou Mohamed SYLLA :

La loi spécifique sur l'ITIE en Guinée que nous avons entamée, doit être notre priorité à date pour permettre à la Guinée de disposer d'un cadre législatif consacré exclusivement à l'ITIE. Il faut l'assumer avec intelligence.

Me Mohamed SAMPIL :

Je ne suis pas d'accord avec monsieur Sylla. Cessons d'être pessimiste. Moi je préfère l'action à l'inaction.

J'ai l'impression que nos gouvernants ne sont pas assez sensibilisés sur l'utilité de l'ITIE Guinée. Nous devons leur faire comprendre cela. C'est lorsqu'ils ont pleinement conscience de l'importance de l'ITIE, qu'ils prendront nos activités au sérieux.

Me Amadou DIALLO :

Si on prévoit une taxe, qu'il faut percevoir sur les Sociétés Minières, c'est une modification du régime juridique et fiscal des sociétés Minières. Que cela soit insérée dans le code ou ailleurs, c'est la même chose pour les sociétés. Je voulais juste attirer votre attention.

Mr Mamadou DIABY : apporte une précision à propos de l'intervention de Me Amadou Diallo.

Je voudrais juste préciser quelque chose. En fait, les 0,45% dont il s'agit, ce ne sont pas les sociétés minières qui payent. C'est à prélever sur les recettes minières versées à l'Etat. C'est extrêmement important à s'avoir.

Mr Kadiata Mory CAMARA :

Moi je pense que le premier point qui devrait être l'occupation principale du comité, c'est l'adoption des actions qui ont été prévues dans le PTBA par rapport à celles qui sont projetées.

La proposition de M. Thiam si elle est exploitée avec le mémo et autre, on pourrait certainement trouver la solution pour le second point.

Mr Mohamed Lamine SAVANE /CPDM/

Du côté financier, nous avons des structures de financement. Il suffit juste de voir :

Est-ce que c'est l'ANAIM qui doit prendre en charge le budget de l'ITIE ?

Est-ce que nous devons compter sur le PAGSEM pour combler le gap ?

Est-ce que c'est le BND au sens vrai qui doit supporter tout le budget ?

Ou bien nous devons le loger sur les revenus du Fonds minier ?

A mon avis, vous ne pouvez pas contrôler la transparence et vous faire financer par celui que vous contrôlez. Si nous avons autres moyens de trouver les ressources, mieux vaut aller sur ces pistes-là, surtout que des possibilités existent.

Mr Kadiata Mory CAMARA : je vous soumetts le PTBA 2019 pour approbation.

Le PTBA 2019 et le PTTB 2019, 2020 et 2021 adoptés à l'unanimité et par acclamation.

Point 3 : Divers

Dans les divers, le président de séance a donné l'information suivante :

La semaine prochaine nous allons nous retrouver avec les conclusions de la commission de réflexion sur le financement pérenne de l'ITIE. A l'issue de cette réunion, nous aurons des propositions à partir desquelles nous pourrons nous rendre à la primature.

Mr Mamadou DIABY :

A présenté Monsieur Oumar Kanah DIALLO, nouveau membre du Comité de Pilotage, Représentant l'AGT à la place de Mr Mamadou Taran DIALLO.

Il a ensuite informé les Membres du Comité :

- Du Mariage de la petite sœur de Dr Alpha Abdoulaye DIALLO le Vendredi 1^{er} Mars 2019 à 16h à son domicile ;
- Du Décès de la grande sœur de Dr Hadja Aminata BARRY.

Il a également informé les participants que le Président du Comité et Mr Aboubacar Kagbè TOURE sont en mission à l'extérieur. Monsieur Aboubacar KOUROUMA est en mission à Niamey.

III- CONCLUSION :

Au terme de ses débats, le comité a abouti aux conclusions suivantes :

- 1) Le Comité approuve le Procès-verbal de sa réunion du 13 Février 2019 ;
- 2) Le Comité approuve le PTBA 2019 et le PTTB 2019, 2020 et 2021.

Conakry, le 5 Mars 2019

Séance levée à 12h 45mn

Le Rapporteur

Mr DIABY Mamadou

Le Président

Mr Kadiata Mory CAMARA